

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 14 novembre 2014

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

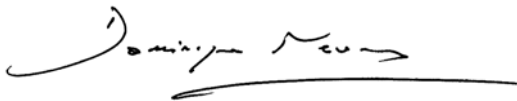
Re: Dossier RDÉ R-3904-2014 – Investissements 2015 d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).

Demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec TransÉnergie de Stratégies Énergétiques (S.É.) et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec TransÉnergie de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3904-2014**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
À HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE
PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-1

Référence(s) :

- i) HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3904-2014, Pièce B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 1, page 7.
- ii) HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3904-2014, B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 2, page 8.
- iii) HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3904-2014, Pièce B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 5, page 12.
- iv) HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3855-2013, Pièce B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 1, page 7.
- v) HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3855-2013, B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 7, page 14.

Demande(s) :

- a)** Le respect des exigences passe d'une prévision de 45 M\$ pour l'année 2014 dans le dossier R-3855-2013 à une prévision de 22 M\$ pour l'année 2015 dans le présent dossier. Comment expliquez-vous cette division par deux des investissements en respect des exigences? À cet effet, les textes de vos explications données pour 2015 (Tableau 20, page 25 de R-3904-2014) et pour 2014 (Tableau 20, page 26 de R-3855-2013) sont quasi identiques.
- b)** Que s'est-il passé pour que, en respect des exigences, l'estimé de réalisation pour 2014 ne soit que de 25 M\$ alors que le montant autorisé était de 45 M\$?

- c) En page 14, tableau 7 du dossier R-3855-2013, des investissements de 62 M\$ étaient prévus pour 2015 en respect des exigences. Veuillez expliquer les raisons qui ont ramené les investissements prévus pour 2015 en maintien des actifs à 22 M\$ au tableau 2, page 8 du présent dossier ? Veuillez élaborer.
- d) Y a-t-il eu requalification de certains types d'investissements comme étant non plus du *Respect d'exigences* mais de l'*Amélioration du réseau* ou du *Maintien des Actifs* ? Veuillez élaborer.
- e) Aux fins de la qualification de *Respect d'exigences*, y a-t-il eu modification à la baisse des « *exigences* » que HQT doit respecter, qu'il s'agisse d'exigences liées à des normes de fiabilité et sécurité ou d'autres exigences ? Veuillez élaborer.
- f) Les récentes révisions des normes de fiabilité et sécurité soumises par HQCMÉ et HQT à la Régie amènent-elles une réduction à la baisse des investissements pouvant être requis et se qualifiant à titre de « *respect des exigences* » ? Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-2

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3904-2014, Pièce B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 4, page 11.

Demande(s) :

- a) Comment le Transporteur explique-t-il que, pour la première fois depuis 2011, il prévoit en 2014, être en mesure de réaliser 100 % des investissements autorisés ? Qu'est-ce qui diffère spécifiquement dans la gestion de HQT par rapport aux années précédentes et qui causerait ce changement ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-3

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3904-2014, Pièce B-0004, HQT-1, Document 1, page 12, lignes 10 à 12 :

Il est à noter que la réévaluation des allocations de main-d'œuvre a affecté la planification de l'ensemble des activités de la catégorie « Ne générant pas de revenus ».

Demande(s) :

- a) Veuillez élaborer sur ce que vous entendez par l'expression « *réévaluation des allocations de main-d'œuvre* ». Est-ce un synonyme de priorisation des travaux ? Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-4

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3904-2014, B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 2, page 8.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3855-2013, B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 7, page 14.

Demande(s) :

- a) En page 14, tableau 7 du dossier R-3855-2013, des investissements de 500 M\$ étaient prévus pour 2015 en maintien des actifs. Veuillez expliquer les raisons qui ont ramené les investissements prévus pour 2015 en maintien des actifs à 390 M\$ au tableau 2, page 8 du présent dossier ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-5

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3904-2014, B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 8, page 15.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3855-2013, B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 8, page 15.

Demande(s) :

- a) Au présent dossier, le Transporteur prévoit des investissements en maintien des actifs en télécommunications de 28 M\$ pour 2015 alors que dans le dossier R-3855-2013, il prévoyait des investissements de 59 M\$ en maintien des actifs en télécommunications. Veuillez expliquer les raisons de cette division par plus de deux. Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-6

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3904-2014, B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 9, page 16.
- ii) Le tableau suivant :

Grille d'analyse du risque des équipements d'appareillage (électrique et mécanique) et des équipements civils						
Dossier	Risque total	Équipement à risque		Équipement totaux	Références	
		Nombre	%			
R-3739-2010	6,63	26 280	21,80%	120 550	B-0004-HQT-1-01	page 25
R-3778-2011	6,90	27 704	22,70%	122 044	B-0004-HQT-1-01	page 24
R-3817-2012	7,00	29 148	23,30%	125 099	B-0010-HQT-2-01	page 10
R-3855-2013	7,03	28 490	22,60%	126 062	B-0004-HQT-1-01	page 16
R-3904-2014	7,03	29 324	23,12%	126 852	B-0004-HQT-1-01	page 16

Demande(s) :

- a) Considérez-vous que le risque associé aux équipements d'appareillage (électrique et mécanique) et aux équipements civils soit stabilisé ? Veuillez élaborer.
- b) Considérez-vous que ce risque est acceptable ? Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S. É.-AQLPA-1-7

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3904-2014, B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 11, page 18.
- ii) Le tableau suivant :

Grille d'analyse du risque des systèmes d'automatismes					
Dossier	Risque total	Équipement à risque		Équipement totaux	Références
		Nombre	%		
R-3739-2010	11,64	19 008	46,10%	41 232	B-0004-HQT-1-01 page 25
R-3778-2011	12,80	19 949	48,90%	40 796	B-0004-HQT-1-01 page 27
R-3817-2012	12,70	18 613	47,20%	39 434	B-0010-HQT-2-01 page 10
R-3855-2013	11,13	17 430	43,40%	40 157	B-0004-HQT-1-01 page 18
R-3904-2014	10,74	16 860	41,84%	40 295	B-0004-HQT-1-01 page 18

Demande(s) :

- a) La proportion des systèmes d'automatisme considérés à risque est encore au-delà de 40 %. Le Transporteur vise-t-il un palier particulier qui serait considéré comme acceptable ? Serait-ce 25 % ou un autre niveau ? Veuillez expliquer et justifier.
- b) Quelles sont les raisons pour lesquelles le niveau actuel est aussi élevé ?
- c) S'il s'agit de la désuétude d'une technologie particulière, veuillez préciser sa nature et ses impacts.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-8

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3904-2014, B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 12, page 18.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3855-2013, B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 12, page 18.

Demande(s) :

- a) Au dossier R-3855-2013, le détail des investissements inférieurs à 25 M\$ en maintien des automatismes était donné. Ce n'est pas le cas dans le présent dossier. Veuillez fournir cette information et compléter le tableau 12.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-9

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3904-2014, B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 13, page 19.
- ii) Le tableau suivant :

Grille d'analyse du risque des composants des lignes aériennes					
Dossier	Risque total	Équipement à risque		Équipement totaux	Références
		Nombre	%		
R-3739-2010	8,28	189 556	32,35%	585 954	B-0004-HQT-1-01 page 35
R-3778-2011	8,30	188 703	32,10%	587 860	B-0004-HQT-1-01 page 27
R-3817-2012	8,60	197 558	33,30%	593 267	B-0010-HQT-2-01 page 11
R-3855-2013	8,72	200 686	33,89%	592 194	B-0004-HQT-1-01 page 19
R-3904-2014	8,30	193 223	32,55%	593 548	B-0004-HQT-1-01 page 19

Demande(s) :

- a) Selon le tableau, le risque des composants des lignes aériennes semble s'être stabilisé. Est-ce que le Transporteur vise un pourcentage qui serait considéré comme acceptable d'équipement à risque ? Serait-ce 20 % ou 25 % par exemple ? Veuillez expliquer et justifier.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-10

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3904-2014, B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 14, page 20.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3855-2013, B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 14, page 20.

Demande(s) :

- a) Pourquoi la rubrique *Lignes aériennes* du tableau 14 apparaît-elle dans la présente cause et n'apparaissait-elle pas au dossier R-3855-2013. Veuillez décrire précisément les investissements compris sous cette rubrique cette année. Dans quelle autre rubrique se trouvaient-ils inclus au dossier R-3855-2013 et pour quel montant ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-11

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3904-2014, B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 21, page 27.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3855-2013, B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 21, page 26.

Demande(s) :

- a) Qu'est-ce qui explique que le service point à point était prévu à 7 104 MW en 2020 dans le dossier R-3855-2013 alors que la prévision, pour 2020, n'est plus que de 5 736 MW ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-12

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3904-2014, B-0004, HQT-1, Document 1, Tableau 23 (page 33), Tableau 26 (page 34) et Tableau 27 (page 35).

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer les raisons qui, au Tableau 27, amènent en 2015 et en 2016 un coût en capital négatif (-22 M\$ en 2015 et -13 M\$ en 2016? Ce n'est pas le cas au Tableau 23 et c'est cependant aussi le cas dans le Tableau 26 pour 2015 (-1 M\$).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-13

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3904-2014, B-0004, HQT-1, Document 1, Annexe 1, pages 39 à 42.

Demande(s) :

- a) Que signifie le sigle FDR ? Ce sigle n'est pas expliqué dans le reste du document ni dans la pièce B-0023, HQT-9, Document 1 du dossier R-3903-2014 du transporteur.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-14

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3904-2014, B-0004, HQT-1, Document 1, Annexe 1, Tableaux A1-1 et A1-2, pages 39 et 40, Note de bas de page : Valeur du FDR de l'ordre de 80 M\$ pour les disjoncteurs et transformateurs de *puissance*.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3739-2010, Pièce B-0004, HQT-1, Document 1, page 73.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3778-2011, Pièce B-0004, HQT-1, Document 1, page 58.
- iv) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3817-2012, Pièce B-0004, HQT-1, Document 1, page 35.

Demande(s) :

- a) Selon la note de la référence i, le montant associé au FDR dans la présente cause est de 80 M\$. Est-ce que ce budget est de la même nature que le budget de 171 M\$ de la référence ii, ou encore le 130 M\$ de la référence iii ou du 93 M\$ de la référence iv ?
 - b) Si c'est le cas, cette diminution constante (173 à 130 à 93 et finalement à 80M\$) risque-t-elle d'entraîner des conséquences défavorables sur l'indice de continuité du service ?
 - c) Si le FDR est libellé en \$ dans la note sous les tableaux A1-1 et A1-2, veuillez expliquer les raisons qui font que la colonne FDR des tableaux A1-1 et A1-2 semble plutôt être exprimée en nombre d'équipements ?
 - d) Veuillez déposer une version amendée des tableaux A-1 et A-2 exprimant le FDR à la fois en \$ et en nombre d'équipements
-